



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401203-20260721-20260721-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CAHAGNES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

21/07/2026

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE VIRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 16 juillet 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 15.

Quorum : 8.

Le Maire procède à l'appel des élus :

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, Mme Laure DENIS conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés :

Mme Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU ;

M Jean Marie MAHIEU a donné pouvoir à Mme Laure DENIS ;

Mme Emmanuelle BEIGNON a donné pouvoir à M. Emmanuel ANGOT.

Était absent et excusé : M. Eddy LEFORTIER.

Nbre de présents : 11.

Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS

N° 20260721 - 02 : FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ 12 IMPASSE DES ROUGES GORGES

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil qu'un préavis a été donné au 12 septembre 2026 par le locataire actuel du logement communal situé « 12 impasse des Rouges Gorges ».

Monsieur le Maire présente, pour information, les montants actuels des loyers des logements communaux de ce bâtiment.

Monsieur le Maire propose d'actualiser le montant du loyer de ce logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 13 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 1 voix),
Décide :

→ **de fixer** le montant mensuel du loyer à 650 €uros, hors charges, auxquelles s'ajoutent les frais d'entretien de la VMC ;

→ **de demander** un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, soit 650 € ;

→ **de donner** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération : choix du nouveau locataire, signature du contrat de location, et de toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 21 juillet 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Caen ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 27 juillet 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN



Les secrétaires de séance,
Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS.